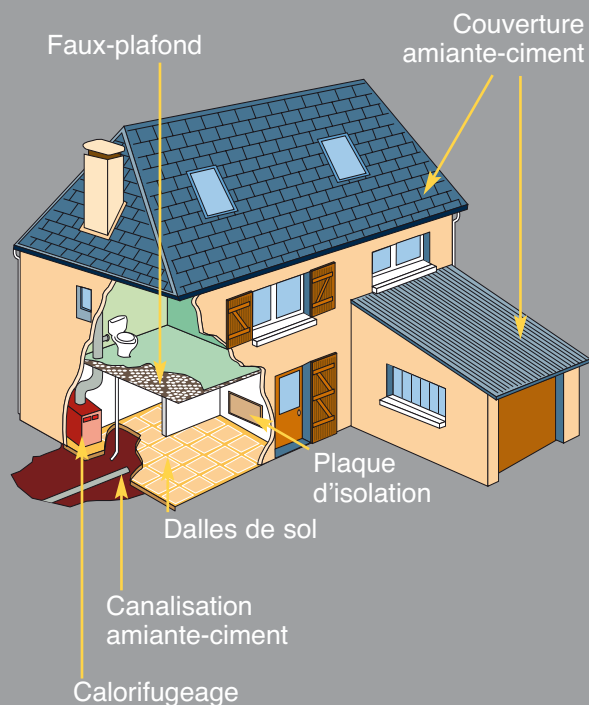


L'amiante partout...

chez les particuliers...



...et dans tout bâtiment comme en milieu industriel

Renseignez-vous

- auprès de votre médecin du travail sur les risques et situations d'exposition à l'amiante,
 - auprès de votre organisation professionnelle sur les fournisseurs d'équipements de travail et d'outillages adaptés ou les produits de remplacement de l'amiante,
 - auprès de votre direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte) sur l'application pratique de la réglementation,
 - auprès du service prévention de votre Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), ou Caisse régionale d'assurance maladie d'île de France (CRAMIF) ou Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) pour qu'il vous aide à organiser vos situations de travail et choisir les équipements appropriés,
 - auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sur les circuits d'élimination des déchets d'amiante dans votre région.
- www.amiante.inrs.fr



INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. : 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • e-mail : info@inrs.fr
Édition INRS ED 977 (2006) • réimp. sept. 2014 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-1722-5

amiante
*protégez-vous,
n'exposez pas les autres*

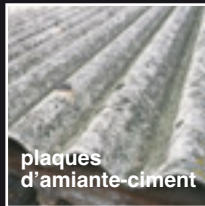


**Professionnels du bâtiment
et de la maintenance industrielle**

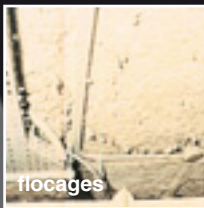
**professionnels
du bâtiment et de
la maintenance
industrielle,
vous pouvez
rencontrer
de l'amiante
tous les jours...**



tresses-cordes



plaques
d'amiante-ciment



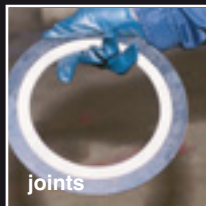
flocages



faux-plafonds



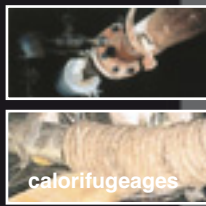
enduits



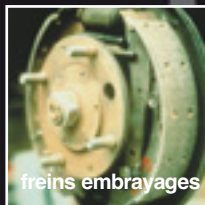
joints



dalles de sol
vinyle-amiante



calorifugeages



freins embrayages



tuyaux

**maçons
couvreur
plombiers
chauffagistes
électriciens
serruriers
menuisiers
peintres
tuyauteurs
chaudronniers
monteurs
câbleurs
thermicien
mécaniciens...**

amiante

protégez-vous, n'exposez pas les autres

RESPIRER DE L'AMIANTE : UN RISQUE POUR DEMAIN

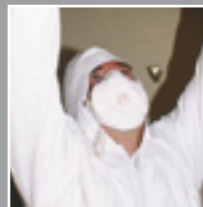


Les opérations d'usinage, découpe, perçage, dépose, libèrent des fibres d'amiante invisibles à l'œil nu.

Respirer ces poussières expose à de graves maladies pulmonaires (asbestose, cancer, mésothéliome...), qui peuvent se déclarer très longtemps après l'exposition.

POUR INTERVENIR EN PRESENCE D'AMIANTE

Protégez-vous avec des protections respiratoires adaptées au niveau d'empoussièrement généré par votre processus de travail (classe P3 minimum) et des combinaisons de protection jetables de type 5.



Limitez l'émission de poussières en humidifiant, en utilisant des outils à vitesse de coupe lente et en protégeant la zone de travail.



En fin d'opération, nettoyez équipements et surfaces avec un aspirateur équipé d'un filtre absolu, conditionnez les déchets dans des sacs étanches "amiante" et confiez-les à une entreprise spécialisée.